

équivalente des indemnités de gardiennage en 2017. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2017 à 479.86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte. Dès lors, l'indemnité ainsi versée à Madame Raymonde Odouard gardien qui réside dans la commune pourrait être fixée à 479.86 euros.

Le Conseil Municipal, Décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 479.86 euros pour le gardien qui réside dans la commune et Demande à monsieur le Maire de régler l'indemnité de gardiennage de l'église communale à Madame Raymonde Odouard pour le mois de juillet de chaque année.

Vote du conseil Municipal : Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

4/ Opération d'aménagement de la Mairie – Approbation du projet et lancement de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'opération d'aménagement de la Mairie dans le cadre de son Contrat Communal d'Aménagement (COCA) et dont le coût prévisionnel s'élève à 228467.00 € HT soit 274160.40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant : coût total : 228467.00 € HT

DETR : 68450.00 € (taux de subvention 30%)

Autres subventions et aides : 81179.00 € - Enveloppe PAP RTE

Autres subventions et aides : 22515.00 € - Conseil départemental COCA

Autres subventions et aides : 10000.00 € - Enveloppe parlementaire

autofinancement communal : 46323.00 € HT.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet sera réalisé à partir du 2ème semestre de l'année en cours et se poursuivra jusqu'en fin d'année 2018.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de voter l'approbation du projet ainsi que le lancement de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal Approuve le projet d'opération d'aménagement de la Mairie et le plan de financement prévisionnel, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer la consultation visant à retenir un maître d'œuvre et ainsi faire procéder à toutes les démarches nécessaires au projet, autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote du conseil Municipal : Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

5/ Opération d'aménagement de la Mairie – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de diagnostic thermique.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'opération d'aménagement de la Mairie dans le cadre de son Contrat Communal d'Aménagement (COCA) et dont il convient de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet. Monsieur le Maire, présente la proposition de l'EURL Services AMO pour un montant de 5000.00 € H.T.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de ce projet, il convient également de faire réaliser un diagnostic thermique de la Mairie. Monsieur le Maire, présente la proposition de contrat de mission d'Etude Thermique de l'entreprise BET COGIFLUIDE pour un montant de 850.00 € H.T.

LE conseil municipal Approuve la proposition de tarifs de l'EURL Services AMO pour un montant de 5000.00 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Mairie, autorise monsieur le Maire à signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la mairie avec l'EURL Services AMO et tout document relatif à ce dossier ; Approuve la proposition de tarifs de l'entreprise BET COGIFLUIDE pour un montant de 850.00 € HT pour la mission d'Etude Thermique dans le cadre du projet d'aménagement de la Mairie, autorise monsieur le Maire à signer un contrat de mission d'Etude Thermique pour l'aménagement de la mairie avec l'entreprise BET COGIFLUIDE et tout document relatif à ce dossier.

Vote du conseil Municipal : Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

6/ Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 30.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Saint-Romain-les-Atheux, le 26 mai 2017

Le Maire – Robert TEYSSIER

Dates des prochains conseils municipaux : ► Vendredi 16 juin 2017 ► Vendredi 21 juillet 2017 ► Vendredi 15 septembre 2017 ► Vendredi 20 octobre 2017 ► Vendredi 17 novembre 2017 ► Vendredi 15 décembre 2017.



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2017

PRESENTS : TEYSSIER Robert - BERTAIL Nathalie – MAURIN Joël - MONTEUX Michel - MOUNIER Nathalie – DESFONDS Jean-François - DEBROSSE François – RENONCOURT Catherine - OLLIER Philippe - MARGOT Christophe – DEREYMOND Bernard.

ABSENTS EXCUSES : GRAND Christelle, procuration à MOUNIER Nathalie ; BAIGUINI Béatrice, procuration à BERTAIL Nathalie.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 13

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : BERTAIL Nathalie.

ORDRE DU JOUR :

1/ **Projet d'acquisition de parcelles forestières « Le Play » - Parcelles A 155 – 156 – 169 – 175 – 210 – 211 et 212**

2/ **Tarifs de l'eau et de l'assainissement – facturation 2018**

3/ **Indemnités de gardiennage de l'église.**

4/ **Opération d'aménagement de la Mairie – Approbation du projet et lancement de consultation pour la maîtrise d'œuvre.**

5/ **Opération d'aménagement de la Mairie – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de diagnostic thermique.**

6/ **Questions diverses.**

1/ Projet d'acquisition de parcelles forestières « Le Play » - Parcelles A 155 – 156 – 169 – 175 – 210 – 211 et 212 **DELIBERATION ANNULEE.**

2/ Tarifs de l'eau et de l'assainissement – facturation 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicable en 2017 (DCM 2016-37) et propose pour la facturation de l'année 2018 de revaloriser les montants détaillés ci-dessous :

• EAU - 2018

Consommations

Tranche jusqu'à 200 m3 0.95 € (au lieu de 0.94 € tarif 2017)

Tranche supérieure à 200 m3 0.76 € (au lieu de 0.75 € tarif 2017)

Abonnement mensuel 6.26 € (au lieu de 6.14 € tarif 2017)

• ASSAINISSEMENT- 2018

Consommations

Redevance assainissement 0.95 € le m3 (au lieu de 0.94 € tarif 2017)

Abonnement mensuel 2.74 € (au lieu de 2.64 € tarif 2017)

Le Conseil Municipal APPROUVE et FIXE les tarifs proposés ci-dessus de l'eau et de l'assainissement pour application sur la facturation 2018.

Vote du conseil Municipal : Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3/ Indemnités de gardiennage de l'église.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif des indemnités de gardiennage de l'église alloué au préposé chargé du gardiennage de l'église de la commune. C'est ainsi qu'il rappelle que Madame Raymonde Odouard est chargée du gardiennage de l'église par la Paroisse Saint Marcellin en Pilat. Monsieur le Maire rappelle qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1.2% depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 30 mai 2016 (0.6% le 1er juillet 2016 et 0.6% le 1er février 2017), le ministère de l'Intérieur, par circulaire du 5 avril 2017, rappelle que l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation